

Procès-verbal de la séance du 28 Février 2020

L'an 2020, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Franck LEVASSORT Adjoints au Maire, Albert GIL, Grégory BELLANCOURT, Philippe RAYNAULT, Ludivine GILBART, Julie HANNETON Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme GUIMBAULT Bernadette

A été nommé secrétaire : Mr BELLANCOURT Grégory

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 08
- Pris part au vote : 08

Date de la convocation : 11/02/2020

Date d'affichage : 11/02/2020

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 24/01/2020 ;
- 2 Vote compte administratif :
 - 1- Assainissement
 - 2- Eau
 - 3- Commune
- 3 Réunions diverses ;
- 4 Questions diverses.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2019

- ✓ **Assainissement**
- ✓ **Eau**
- ✓ **Commune**

Compte tenu des résultats des Comptes Administratifs de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que les comptes de gestion de la commune, des services de l'eau et d'assainissement dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2019

✓ Assainissement

Sous la présidence de Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 de l'assainissement de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		36 973.39 €		43 616.85 €		80 590.24 €
Opérations de l'exercice	47 378.68 €	56 424.17 €	16 015.43 €	19 893.89 €	63 394.11 €	76 318.06 €
TOTAUX	47 378.68 €	93 398.29 €	16 015.43 €	63 510.74 €	63 394.11 €	156 908.30 €
Résultats de clôture		46 018.88 €		47 495.31 €		93 514.19 €

Hors de la présence de Monsieur Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2019.

✓ Eau

Sous la présidence de Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 de l'eau de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		11 740.18 €		14 621.18 €		26 361.36 €
Opérations de l'exercice	23 927.43 €	33 447.42 €	4 043.32 €	9 407.80 €	27 970.75 €	42 855.22 €
TOTAUX	23 927.43 €	45 187.60 €	4 043.32 €	24 028.98 €	27 970.75 €	69 216.58 €
Résultats de clôture		21 260.17 €		19 985.66 €		41 245.83 €

Hors de la présence de Monsieur Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau 2019

✓ **Commune**

Sous la présidence de Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 de la commune de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		6 313.18 €	31 758.81 €			
Opérations de l'exercice	228 793.34 €	287 810.71 €	69 222.91 €	120 461.66 €	298 016.25 €	408 272.37 €
TOTAUX	228 793.34 €	294 123.89 €	100 981.72 €	120 461.66 €	329 775.06 €	414 585.55 €
Résultats de clôture		65 330.55 €		19 479.94 €		84 810.49 €
RAR			25 620.00 €			

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune 2019.

• **Affectation des résultats**

✓ **Assainissement**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2019,
Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'assainissement de Marchezais comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 46 018.88 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 47 495.31 €

✓ **Eau**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2019,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'eau de Marchezais comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 21 260.17 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 19 985.66 €

Suite au transfert de la compétence eau au SMICA les résultats de clôture 2019 seront à reprendre dans le budget primitif 2020 au 001 en investissement pour un montant de 19 985.66 € et en fonctionnement au 002 pour un montant de 21 260.17 € qui seront cumulés avec les résultats de la commune.

Il conviendra également de prévoir une dépense à l'article 1068 d'un montant de 19 985.66 € et une dépense à l'article 678 d'un montant de 21 260.17 € au budget primitif de la commune.

✓ **Commune**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2019,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune de Marchezais comme suit :

- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 59 190.49 € + 21 260.17€ (eau) = 80 450.66 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 19 479.94€ + 19 985.66€ (eau) = 39 465.60€
- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 6 140.66 €

2 – Réunions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mr MOREAU de la société Saedel pour le chiffrage du projet de réhabilitation de la salle des fêtes ce projet sera à hauteur d'environ 450 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes à ce dossier (FDI –DETR).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Mr Jean de PUYBAUDET de chez Foncier Expert pour la demande d'un devis pour la mise en accessibilité des locaux publics suite à un courrier reçu des services de la Préfecture.

Madame MAISONS Hélène informe les membres du conseil municipal de la visite du Sous-Préfet Monsieur Xavier LUQUET le vendredi 21 février sur la commune de Marchezais. Celui-ci a été accueilli en Mairie avec présentation des membres du conseil présent ainsi que des 2 syndicats ayant leurs sièges en mairie de Marchezais le SIFAM et le SIE ELY, ensuite présentation des chantiers en cours ainsi qu'une visite du village (église, salle des fêtes, ferme équestre...), visite de la SODEM avec un point sécurité cour de la gare parking de l'agglomération de Dreux où le sous-préfet a été interpellé par la dangerosité de ce carrefour pour les piétons. Monsieur le Maire informe le sous-préfet que des devis de pose de feu de signalisation ont été réalisés et s'élèvent à un montant de 43 824.24 € TTC et que la commune souhaiterait solliciter une aide financière.

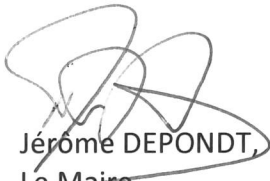
Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention FDI et Préfecture pour la pose de feux pour mettre en sécurité les piétons.

Madame GILBART Ludvine donne compte rendu de la réunion du SIVOM. Suite au départ en retraite de l'agent il a été décidé que le nombre d'heures du poste sera de 18 heures (plus 2h consacrée forfaitairement aux assemblées et bureaux) et que le siège sera à la Mairie de Broué.

Questions diverses

- Madame HANNETON Julie demande quand seront posés les filets de but sur le stade de foot. Monsieur le Maire l'informe que cela sera fait au Printemps.
- Chaque membre du conseil conclut la fin de son mandat. Monsieur le Maire remercie chacun des membres pour la qualité du travail accompli pendant toute la durée du mandat.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le prochain conseil municipal aura lieu après les élections municipales soit entre le 20 et le 22 mars 2020 s'il n'y a qu'un tour, soit entre le 27 et 29 mars 2020 en l'hypothèse d'un deuxième tour.

Séance close à 23h15.


Jérôme DEPOND,
Le Maire



Grégory BELLANCOURT,
Le secrétaire

